



**SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N° 16 05 2025

PUBLIÉ LE 16 MAI 2025

# Sommaire

## **DDT / SEE**

72-2025-05-15-00001 - Arrêté préfectoral d'opposition à déclaration concernant le projet de magasin Intermarché à Laigné-Saint-Gervais (3 pages) Page 3

## **Préfecture de la Sarthe / DCL**

72-2025-05-13-00004 - AP renouvellement habilitation OGF Eturcies La Flèche (2 pages) Page 7

72-2025-05-13-00005 - AP renouvellement habilitation OGF Libération La Flèche (2 pages) Page 10

72-2025-05-14-00001 - Arrêté du 14 mai 2025 modifiant l'arrêté du 28 aout 2024 instituant les 607 bureaux de votes dans les communes de la Sarthe (10 pages) Page 13

DDT

72-2025-05-15-00001

Arrêté préfectoral d'opposition à déclaration  
concernant le projet de magasin Intermarché à  
Laigné-Saint-Gervais



# PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Le Mans, le 15 mai 2025

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant opposition à déclaration au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement  
du projet de magasin INTERMARCHÉ sur la commune de Laigné-Saint-Gervais

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** la directive n° 2000-60 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- VU** le Code de l'environnement notamment les articles L.214-1 à L.214-6 relatifs à la loi sur l'eau, les articles R.214-1 à R.214-56 relatifs aux procédures d'autorisation ou de déclaration prévues par l'article L.214-3 ;
- VU** le Code civil et notamment son article 640 ;
- VU** le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY, Préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer du 21 août 2023, portant nomination dans les directions départementales interministérielles, nommant Monsieur Marc SEVERAC, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directeur départemental des territoires de la Sarthe, à compter du 4 septembre 2023 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2023 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Marc SEVERAC, Directeur départemental des territoires de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 06 janvier 2025 portant subdélégation de signature en matière administrative de Monsieur Marc SEVERAC, Directeur départemental des territoires de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité ;
- VU** l'arrêté de la Préfète coordonnatrice du Bassin Loire-Bretagne du 18 mars 2022 portant approbation du Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2022-2027 ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral du 10 juillet 2020 portant approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Sarthe aval ;

- VU** le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement, présenté par CARDINAL PARTICIPATIONS, jugé complet le 12 juin 2024 et enregistré sous le n°0100048685 ;
- VU** la première demande de compléments en date du 07 août 2024 ;
- VU** les compléments transmis le 05 novembre 2024 ;
- VU** la deuxième demande de compléments en date du 19 décembre 2024 ;
- VU** les compléments transmis les 17 janvier 2025 et 19 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la surface de zone humide, d'environ 2,05 ha, identifiée dans le périmètre du projet ;

**CONSIDÉRANT** la surface de 9 900 m<sup>2</sup> de zone humide prévue à la destruction dans le cadre du projet ;

**CONSIDÉRANT** le manque de justification d'absence d'alternative pour l'implantation du projet afin d'éviter la dégradation de la zone humide ;

**CONSIDÉRANT** la mise en œuvre de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides (MNEFZH) sur le site impacté et sur le site de compensation ;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'équivalence des fonctions hydrologiques et biogéochimiques des mesures compensatoires proposées, du fait que seuls 3 indicateurs sur 21 atteignent l'équivalence fonctionnelle, à savoir l'engorgement permanent, qui participe à la séquestration du carbone (fonction biogéochimique), la richesse en habitats et la similarité avec le paysage (fonctions d'accomplissement du cycle biologique des espèces) ;

**CONSIDÉRANT** que le projet est incompatible avec le SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 qui, dans sa disposition 8B-1, demande aux maîtres d'ouvrage, en cas d'impact de leur projet sur une zone humide, la mise en œuvre de la doctrine nationale « éviter, réduire, compenser » ;

**CONSIDÉRANT** qu'en l'état, le projet n'apporte pas la preuve de la non atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du Code de l'environnement en particulier la préservation des zones humides ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

## ARRÊTE

### **Article 1 : Opposition à déclaration**

En application des articles L.214-3 et R.214-35 du Code de l'environnement, il est fait opposition à la déclaration présentée par CARDINAL PARTICIPATIONS relative à la construction d'un magasin INTERMARCHÉ sur la commune de Laigné-Saint-Gervais.

### **Article 2 : Voies et délais de recours**

Sous peine d'irrecevabilité de tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision, le déclarant doit, en application de l'article R.214-36 du Code de l'environnement, saisir préalablement le préfet en recours gracieux qui statue alors après avis de la commission compétente en matière d'environnement et de risques sanitaires et technologiques, devant laquelle le déclarant peut

demander à être entendu. Le délai de recours gracieux est de 2 mois à compter de la notification du présent arrêté.

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du Code de l'environnement dans les conditions suivantes :

- par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;
- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article 211-1 du Code de l'environnement dans un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie dans les conditions prévues à l'article R.214-37 du Code de l'environnement ou la publication de la décision sur le site internet des services de l'État en Sarthe dans les conditions définies au même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Les tiers peuvent également déposer une réclamation après la mise en service, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions de l'arrêté ; le préfet dispose de 2 mois pour y répondre. En cas de rejet implicite ou explicite, les intéressés disposent d'un délai de 2 mois pour se pourvoir contre cette décision.

### **Article 3 : Publication et information des tiers**

Une ampliation du présent arrêté est transmise à la mairie de la commune de Laigné-Saint-Gervais pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et au président de la Commission locale de l'eau du SAGE Sarthe aval.

Ces informations sont mises à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Sarthe pendant une durée d'au moins six mois ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Sarthe.

### **Article 4 : Exécution**

La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, la maire de la commune de Laigné-Saint-Gervais, le directeur départemental des territoires de la Sarthe, le commandant du Groupement de gendarmerie de la Sarthe, le chef du service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le Directeur départemental des territoires

**SIGNÉ**

Marc SEVERAC

Préfecture de la Sarthe

72-2025-05-13-00004

AP renouvellement habilitation OGF Eturcies La  
Flèche



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 13 MAI 2025**

Portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la SAS OGF pour son établissement secondaire dénommé POMPES FUNÈBRES POINET-PICARD situé 1285 rue des Éturcies 72200 LA FLÈCHE  
SIRET : 542 076 799 26499

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2024 n° DCPAT 2024-0219 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mai 2019 portant renouvellement de l'habilitation pour six ans de la SAS OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire situé 1285 rue des Éturcies 72200 LA FLÈCHE,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2020 portant habilitation dans le domaine funéraire pour les soins de conservation de la SAS HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE sise 12-16 rue Sarah Bernhardt 92600 ASNIÈRES SUR SEINE ;

Vu la demande de renouvellement formulée par Monsieur Christophe MÉNARD, gérant de l'établissement secondaire de la SAS OGF en date du 07 mars 2025 reçue le 10 mars 2025, complétée le 09 avril 2025, puis le 05 mai 2025, en vue d'obtenir le renouvellement de son habilitation dans le domaine funéraire de son établissement dénommé POMPES FUNÈBRES POINET-PICARD situé 1285 rue des Éturcies 72000 LA FLÈCHE ;

Considérant que l'établissement précité remplit les conditions pour bénéficier du renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

---

Préfecture de la Sarthe

Tél : 02 85 32 72 72 - Mél : [pref-reglementation@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@sarthe.gouv.fr)  
1 place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9

Article 1<sup>er</sup> : L'établissement secondaire de la SAS OGF dénommé POMPES FUNÈBRES POINET-PICARD situé 1285 rue des Éturcies 72200 LA FLÈCHE, représenté par Monsieur Christophe MÉNARD, son gérant, est habilité dans le registre des opérateurs funéraires (ROF) sous le numéro

**25-72-0028**

pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Transport des corps avant et après mise en bière,
- *Organisation des obsèques,*
- *Soins de conservation définis à l'article L2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales en sous-traitance avec la SAS HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE sise 12-16 rue Sarah Bernhardt 92600 ASNIÈRES SUR SEINE,*
- *Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,*
- *Gestion et utilisation d'une chambre funéraire (3 salons de présentation et 1 salon de reconnaissance),*
- *Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,*
- *Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.*

Article 2 : La durée de la présente habilitation est fixée à **CINQ ANS**.

Article 3 : La présente habilitation est renouvelable sur demande présentée dans les deux mois précédant sa date d'expiration.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Sarthe dans les deux mois suivant la notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans le même délai, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant et copie pour information à Madame le Maire de la commune de La Flèche (72).

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-05-13-00005

AP renouvellement habilitation OGF Libération  
La Flèche



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 13 MAI 2025**

Portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la SAS OGF  
pour son établissement secondaire dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES  
situé 14 place de la Libération 72200 LA FLÈCHE  
SIRET : 542 076 799 07473

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2024 n° DCPAT 2024-0219 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe

Vu l'arrêté préfectoral en date du 06 novembre 2020 portant renouvellement de l'habilitation pour cinq ans de la SAS OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire situé 14 place de la Libération 72200 LA FLÈCHE,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2020 portant habilitation dans le domaine funéraire pour les soins de conservation de la SAS HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE sise 12-16 rue Sarah Bernhardt 92600 ASNIÈRES SUR SEINE ;

Vu la demande de renouvellement formulée par Monsieur Christophe MÉNARD, gérant de l'établissement secondaire de la SAS OGF en date du 07 mars 2025 reçue le 10 mars 2025, complétée le 09 avril 2025, en vue d'obtenir le renouvellement de son habilitation dans le domaine funéraire de son établissement dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES situé 14 place de la Libération 72000 LA FLÈCHE ;

Considérant que l'établissement précité remplit les conditions pour bénéficier du renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

---

Préfecture de la Sarthe

Tél : 02 85 32 72 72 - Mél : [pref-reglementation@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@sarthe.gouv.fr)  
1 place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9

Article 1<sup>er</sup> : L'établissement secondaire de la SAS OGF dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES situé 14 place de la Libération 72200 LA FLÈCHE, représenté par Monsieur Christophe MÉNARD, son gérant, est habilité dans le registre des opérateurs funéraires (ROF) sous le numéro

**25-72-0026**

pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Transport des corps avant et après mise en bière,
- *Organisation des obsèques,*
- *Soins de conservation définis à l'article L2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales en sous-traitance avec la SAS HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE sise 12-16 rue Sarah Bernhardt 92600 ASNIÈRES SUR SEINE,*
- *Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,*
- *Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,*
- *Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.*

Article 2 : L'arrêté portant habilitation en vigueur est abrogé.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à **CINQ ANS**.

Article 4 : La présente habilitation est renouvelable sur demande présentée dans les deux mois précédant sa date d'expiration.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Sarthe dans les deux mois suivant la notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de Nantes, dans le même délai, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Article 6 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant et copie pour information à Madame le Maire de la commune de La Flèche (72).

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-05-14-00001

Arrêté du 14 mai 2025 modifiant l'arrêté du 28  
aout 2024 instituant les 607 bureaux de votes  
dans les communes de la Sarthe



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ**  
**Bureau de la réglementation générale et des élections**

**Arrêté du 14 mai 2025 modifiant l'arrêté du 28 août 2024 instituant les 607 bureaux de vote dans les communes du département de la Sarthe**

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**VU** le Code Électoral, notamment les articles L.17 et R.40 ;

**VU** le décret n° 2014-234 du 24 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Sarthe ;

**VU** le décret n° 2020-1460 du 27 novembre 2020 portant application de l'article 112 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et relatif à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues ;,

**Vu** le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe ;

**Vu** le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**VU** l'arrêté DCPAT n° 2024-0219 du 9 septembre 2024 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 août 2024 instituant les 607 bureaux de vote dans les communes du département de la Sarthe ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux du 16 septembre 2024 et 19 septembre 2024 créant respectivement les communes nouvelles de Laigné-Saint-Gervais et Val-de-la-Hune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**Considérant** la nécessité de modifier l'arrêté préfectoral du 28 août 2024 susmentionné en raison des changements des limites administratives consécutives aux fusions des communes de Laigné-en-Belin et Saint-Gervais-en-Belin constituant la commune nouvelle de Laigné-Saint-Gervais et

Place Aristide Briand  
72041 LE MANS Cédex 9  
Préfecture : 02 85 32 72 72  
Mél : pref-mail@sarthe.gouv.fr

des communes de Volnay et Saint-Mars-de-Locquenay constituant la commune nouvelle de Val-de-la-Hune avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

## A R R Ê T E

**Article 1<sup>er</sup>** : L'annexe de l'arrêté du 28 août 2024 est modifiée conformément aux éléments listés ci-dessous:

1- Les communes Volnay et Saint-Mars-de-Locquenay sont retirées de la liste des communes comportant un seul bureau de vote.

2- Les communes de Laigné-en-Belin et Saint-Gervais-en-Belin sont retirées de la liste des communes comportant plusieurs bureaux de vote ;

3- La commune nouvelle de Val-de-la-Hune, comportant deux bureaux de vote, et la commune nouvelle de Laigné-Saint-Gervais comportant quatre bureaux de vote sont ajoutées à la liste des communes comportant plusieurs bureaux de vote.

Cette annexe rectifiée est jointe au présent arrêté.

**Article 2** : Le nombre de bureau de vote sur le département reste inchangé, soit 607 bureaux de vote.

**Article 3** : Madame la secrétaire générale de la préfecture, Madame et Monsieur les sous-préfets de La Flèche et de Mamers, Mesdames et Messieurs les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être publié et affiché aux lieux et places habituels.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

**Signé**

Christine TORRES

Place Aristide Briand  
72041 LE MANS Cédex 9  
Préfecture : 02 85 32 72 72  
Mél : pref-mail@sarthe.gouv.fr

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 14 mai 2025  
relatif à l'institution des 607 bureaux de vote  
dans les communes du département de la Sarthe**

**I - Communes comportant plusieurs bureaux de vote**

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72003	ALLONNES	1er Bureau	Groupe scolaire Victor Hugo - Rue Georges Bizet	4
72003	ALLONNES	2ème Bureau	Maternelle Massenet - Rue Jules Massenet	4
72003	ALLONNES	3ème Bureau	Groupe scolaire Pasteur - Rue Louis Despres	4
72003	ALLONNES	4ème Bureau	Préau Elémentaire Pasteur - 25 Boulevard Pasteur	4
72003	ALLONNES	5ème bureau (bureau centralisateur)	Hôtel de Ville - Esplanade Nelson Mandela	4
72003	ALLONNES	6ème Bureau	Groupe scolaire Lyautey - 74 Boulevard Pasteur	4
72003	ALLONNES	7ème Bureau	cantine Paul Langevin (maternelle) - Boulevard de Vendée	4
72003	ALLONNES	8ème Bureau	groupe scolaire Paul Langevin - Boulevard de Vendée	4
72006	ARCONNAY	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Foyer communal - 9, rue des Sorbiers	1
72006	ARCONNAY	2ème Bureau	Foyer communal - 9, rue des Sorbiers	1
72008	ARNAGE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	mairie - Salle du Conseil municipal - Place François Mitterrand	2
72008	ARNAGE	2ème Bureau	Espace culturel L'éolienne - 67 rue des collèges	2
72008	ARNAGE	3ème Bureau	Ecole Gérard Philippe - restaurant scolaire - avenue de la paix	2
72008	ARNAGE	4ème Bureau	Ecole Gérard Philippe - restaurant scolaire - avenue de la paix	2
72008	ARNAGE	5ème Bureau	Ecole Auguste Renoir - 15 rue des Pêcheurs	2
72008	ARNAGE	6ème Bureau	Ecole Auguste Renoir - 15 rue des Pêcheurs	2
72023	BALLON-SAINT-MARS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle communale Michel Lalos- place de la république - Ballon	5
72023	BALLON-SAINT-MARS	2ème bureau	Salle polyvalente - place de l'école - St Mars Sous Ballon	5
72024	LA BAZOGE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Espace culturel L'Envol - 28, rue des Hortensias	1
72024	LA BAZOGE	2ème Bureau	Espace culturel L'Envol - 28, rue des Hortensias	1
72024	LA BAZOGE	3ème Bureau	Espace culturel L'Envol - 28, rue des Hortensias	1
72025	BAZOUGES-CRÉ-SUR-LOIR	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Groupe périscolaire - 3 place de la mairie - Bazouges-sur-Le-Loir	3
72025	BAZOUGES-CRÉ-SUR-LOIR	2ème bureau	Salle des associations - 11 rue Charles de Gaulle - Cré-sur-Loir	3
72035	BESSÉ-SUR-BRAYE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Centre social - salle audio - 7 rue des écoles	3
72035	BESSÉ-SUR-BRAYE	2ème Bureau	Centre social - salle de musique - 7 rue des écoles	3
72039	BONNÉTABLE	1er Bureau	Ecole Maternelle Charles PERRAULT - 21, rue Branly	5
72039	BONNÉTABLE	2ème bureau	Salle Polyvalente Mélusine - 9, rue de Twistringén	5
72039	BONNÉTABLE	3ème Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Polyvalente Mélusine - 9, rue de Twistringén	5
72047	BRETTE-LES-PINS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - 100 place des Acacias	3
72051	CÉRANS-FOULLETOURTE	2ème Bureau	Mairie - 100 place des Acacias	3
72051	CÉRANS-FOULLETOURTE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Anaïs Loriot - Espace Gérard Véron - Rue de la République	3
72051	CÉRANS-FOULLETOURTE	2ème Bureau	Salle Vivaldi - Espace Gérard Véron - Rue de la République	3
72051	CÉRANS-FOULLETOURTE	3ème Bureau	Salle Orion - Espace Gérard Véron - Rue de la République	3
72054	CHAMPAGNÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	École Jacques Prévert - Rue Léopold Gouloumès	2
72054	CHAMPAGNÉ	2ème Bureau	École Jacques Prévert - Rue Léopold Gouloumès	2
72054	CHAMPAGNÉ	3ème bureau	École Jacques Prévert - Rue Léopold Gouloumès	2
72058	CHANGÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Salle du conseil et des Mariages - 1 Place de la Mairie	2
72058	CHANGÉ	2ème Bureau	Ecole élémentaire de l'Epau - Rue de l'Epau	2
72058	CHANGÉ	3ème Bureau	Ecole élémentaire de l'Epau - Rue de l'Epau	2
72058	CHANGÉ	4ème Bureau	Ancien Dojo - 1 Place de la Mairie	2
72058	CHANGÉ	5ème Bureau	Ancien Dojo - 1 Place de la Mairie	2

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72061	LA CHAPELLE-D'ALIGNÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - 25, rue du Maine	3
72061	LA CHAPELLE-D'ALIGNÉ	2ème Bureau	Préau de l'École - 30 Avenue du Poirier Rouge	3
72065	LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Salle rez-de-Chaussée - 2, rue de l'Europe	1
72065	LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN	2ème Bureau	Mairie - Salle rez-de-Chaussée - 2, rue de l'Europe	1
72071	MONTVAL-SUR-LOIR	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Commune déléguée de Château du Loir - Salle des fêtes Les Recollets - 75 Rue Aristide Briand	3
72071	MONTVAL-SUR-LOIR	2ème Bureau	Commune déléguée de Château du Loir - Salle des fêtes Les Recollets - 75 Rue Aristide Briand	3
72071	MONTVAL-SUR-LOIR	3ème Bureau	Commune déléguée de Château du Loir - Salle des fêtes Les Recollets - 75 Rue Aristide Briand	3
72071	MONTVAL-SUR-LOIR	4ème Bureau	Commune déléguée de Château du Loir - Salle des fêtes Les Recollets - 75 Rue Aristide Briand	3
72071	MONTVAL-SUR-LOIR	5ème Bureau	Commune déléguée de Montabon - Salle communale - Place du Coteau	3
72071	MONTVAL-SUR-LOIR	6ème Bureau	Commune déléguée de Vouvray sur Loir - Mairie - Salle du Conseil - Place Arsène Baussant	3
72080	CHERRÉ-AU	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle polyvalente - Allée Beauregard - Cherré	5
72080	CHERRÉ-AU	2ème Bureau	Salle polyvalente - Allée Beauregard - Cherré	5
72080	CHERRÉ-AU	3ème Bureau	Salle des fêtes - 15 Place de l'Église - Cherreau	5
72089	CONLIE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle du Conseil - Place des Halles	1
72090	CONNERRÉ	2ème Bureau	Salle des Associations - Place des Halles	1
72090	CONNERRÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - 3 Rue de l'Abreuvoir	2
72090	CONNERRÉ	2ème Bureau	Restaurant Scolaire - Avenue de Verdun	2
72095	COULAINES	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Espace Culturel Henri Salvador - Rue Jean-Claude Boulard	5
72095	COULAINES	2ème Bureau	Espace Culturel Henri Salvador - Rue Jean-Claude Boulard	5
72095	COULAINES	3ème Bureau	Groupe Scolaire Georges Braque - Rue Jean-les-Pins	5
72095	COULAINES	4ème Bureau	Groupe Scolaire Georges Braque - Rue Jean-les-Pins	5
72095	COULAINES	5ème Bureau	Ecole Albert Camus - Rue de Paris	5
72124	ÉCOMMOY	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Polyvalente rue alexandre Bellanger	3
72124	ÉCOMMOY	2ème Bureau	Salle Polyvalente rue alexandre Bellanger	3
72124	ÉCOMMOY	3ème Bureau	Salle Polyvalente rue alexandre Bellanger	3
72127	ÉTIVAL-LÈS-LE-MANS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Hall d'accueil - Route d'Allonnes	4
72127	ÉTIVAL-LÈS-LE-MANS	2ème Bureau	Mairie - Salle du Conseil - Route d'Allonnes	4
72128	VAL-D'ÉTANGSON	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - 6 Place de la Mairie - Evaillé	3
72128	VAL-D'ÉTANGSON	2ème Bureau	Salle Polyvalente - 83 rue de la Mairie - Sainte Osmane	3
72132	LA FERTÉ-BERNARD	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	2ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	3ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	4ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	5ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	6ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	7ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	8ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72137	VILLENEUVE-EN-PERSE/IGNE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	16, rue de la Forêt de Perseigne - commune déléguée de La Fresnaye sur Chedouet	5
72137	VILLENEUVE-EN-PERSE/IGNE	2ème Bureau	Salle de la Charmille - 11 Chemin de la Fontaine- commune déléguée de Saint Rigomer des Bois	5
72137	VILLENEUVE-EN-PERSE/IGNE	3ème Bureau	1, rue du Seigneur Carel - commune déléguée de Lignéres le Carelle	5
72137	VILLENEUVE-EN-PERSE/IGNE	4ème Bureau	8 rue du Moulin - commune déléguée de Roullée	5
72137	VILLENEUVE-EN-PERSE/IGNE	5ème Bureau	Salle de l'Amitié - 1 Grande Rue - commune déléguée de Chassé	5
72138	FRESNAY-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Georges Durand - Place Bassum (jardin public) - Fresnay-sur-Sarthe	1
72138	FRESNAY-SUR-SARTHE	2ème Bureau	Hall Philippe Gautier - Salle André Voisin - Place Bassum - Fresnay-sur-Sarthe	1
72138	FRESNAY-SUR-SARTHE	3ème Bureau	Salle du conseil municipal - 1 Place Maurice Perruchet - Saint-Germain-sur-Sarthe	1
72138	FRESNAY-SUR-SARTHE	4ème Bureau	Mairie - Salle du Conseil Municipal - 2, chemin du Cormier - Coulombiers	1
72143	LE GRAND-LUCÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Préau école primaire - Place du Dr Salmon	3
72143	LE GRAND-LUCÉ	2ème Bureau	Préau école primaire - Place du Dr Salmon	3

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72146	GUÉCÉLARD	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Salle du Conseil - 2 Place du Gué	4
72146	GUÉCÉLARD	2ème Bureau	Grande salle des fêtes - 26 Chemin du Dauphin	4
72146	GUÉCÉLARD	3ème Bureau	Grande salle des fêtes - 26 Chemin du Dauphin	4
72154	LA FLÈCHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Château des Carmes - Espace Pierre Mendès France	3
72154	LA FLÈCHE	2ème Bureau	Maison de Quartier " Le Bas Rhin " - Avenue d'Estournelles de Constant	3
72154	LA FLÈCHE	3ème Bureau	École Primaire Pasteur - 13, rue Pasteur	3
72154	LA FLÈCHE	4ème Bureau	École Maternelle Pape Carpentier - Rue Pape Carpentier	3
72154	LA FLÈCHE	5ème Bureau	École Primaire André Fertré III - 75, rue de la Magdeleine	3
72154	LA FLÈCHE	6ème Bureau	École Primaire André Fertré II - 75, rue de la Magdeleine	3
72154	LA FLÈCHE	7ème Bureau	École Primaire André Fertré II - 75, rue de la Magdeleine	3
72154	LA FLÈCHE	8ème Bureau	Centre Gambetta I - 48, Boulevard Gambetta	3
72154	LA FLÈCHE	9ème Bureau	Centre Gambetta II - 48, Boulevard Gambetta	3
72154	LA FLÈCHE	10ème Bureau	Le Carroi I - Salle de la Douve - 27, rue Grollier	3
72154	LA FLÈCHE	11ème Bureau	Le Carroi II - Salle des Anciens - 27, rue Grollier	3
72154	LA FLÈCHE	12ème Bureau	École Maternelle Jules Ferry - Rue Henri Dunant	3
72154	LA FLÈCHE	13ème Bureau	École primaire Jules Ferry - Rue des Maraîchers	3
72154	LA FLÈCHE	14ème Bureau	Saint Germain I - 20, rue Albert Virfeu	3
72154	LA FLÈCHE	15ème Bureau	Maison de Quartier - Verron - 2 rue Traversière	3
72154	LA FLÈCHE	16ème bureau	Maison de Quartier Zac Canada - Place de la Nouvelle France	3
72154	LA FLÈCHE	17ème bureau	Saint Germain II - 20, rue Albert Virfeu	3
72155	LAIGNÉ-SAINT-GERVAIS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - 4, place de la Chanterie	3
72155	LAIGNÉ-SAINT-GERVAIS	2ème Bureau	Mairie - 4, place de la Chanterie	3
72155	LAIGNÉ-SAINT-GERVAIS	3ème Bureau	La Chanterie- 4, place de la Chanterie	3
72155	LAIGNÉ-SAINT-GERVAIS	4ème Bureau	La Chanterie- 4, place de la Chanterie	3
72165	LOMBRON	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - 20, rue de Torcé	2
72168	LOUÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	École Pierre de Ronsard - 16, rue de Torcé	2
72168	LOUÉ	2ème Bureau	Salle du conseil municipal - Mairie - Rue du Colonel Donaldson	4
72175	LUCHÉ-PRINGÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle formation ex-hôtel (derrière la mairie) - Rue du Colonel Donaldson	4
72175	LUCHÉ-PRINGÉ	2ème Bureau	Salle Municipale - bureau 1 - Rue de Saint Jean de la Motte	3
72176	LE LUDE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Municipale - bureau 2 - Rue de Saint Jean de la Motte	3
72176	LE LUDE	2ème Bureau	Hôtel de Ville - Place François de Nicolay - commune déléguée Le Lude	3
72176	LE LUDE	3ème Bureau	Collège des 4 Vents -13 rue des 4 Vents - commune déléguée Le Lude	3
72176	LE LUDE	4ème Bureau	Maison des Associations: Rue du Général de Gaulle - commune déléguée Le Lude	3
72176	LE LUDE	5ème Bureau	Mairie annexe de Dissé - 15, rue Kléber Vaudron - commune déléguée Le Lude	3
72180	MAMERS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Gymnase Godard - 84, rue du Docteur Godard	5
72180	MAMERS	2ème Bureau	Gymnase Godard - 84, rue du Docteur Godard	5
72180	MAMERS	3ème Bureau	Gymnase Godard - 84, rue du Docteur Godard	5
72181	LE MANS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie (Salle Paul Scarron) - 1, place Saint Pierre	1
72181	LE MANS	2ème bureau	École maternelle Claude Chappé - 9, rue de la Juiverie	1
72181	LE MANS	3ème bureau	Accueil des villes françaises - 94 bis, rue Nationale	1
72181	LE MANS	4ème bureau	École maternelle Général Gougeard - 36, rue de Richebourg	1
72181	LE MANS	5ème bureau	Foyer René Clair - 140, rue Nationale	1
72181	LE MANS	6ème bureau	Foyer René Clair - 140, rue Nationale	1
72181	LE MANS	7ème bureau	Accueil des villes françaises - 94 bis, rue Nationale	1
72181	LE MANS	8ème bureau	École maternelle François Rabelais - 20-22-24, rue Beauverger	1
72181	LE MANS	9ème bureau	École maternelle François Rabelais - 20-22-24, rue Beauverger	1
72181	LE MANS	10ème bureau	École maternelle René Descartes - 2, rue Besnier	1
72181	LE MANS	11ème bureau	École maternelle René Descartes - 2, rue Besnier	1
72181	LE MANS	12ème bureau	École primaire Suzanne Busson - 22, rue Germain-Pilon	1
72181	LE MANS	13ème bureau	École primaire Suzanne Busson - 22, rue Germain-Pilon	5
72181	LE MANS	14ème bureau	Comité des œuvres sociales - 26 rue Gougeard	1

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72181	LE MANS	15ème bureau	Restaurant scolaire Ferdinand Buisson - 63, avenue Ambroise Yzeux	5

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72181	LE MANS	16ème bureau	Maison de quartier Charles Trenet - 67, Rue Alfred de Vigny	5
72181	LE MANS	17ème bureau	Maison de quartier Charles Trenet - 67, Rue Alfred de Vigny	5
72181	LE MANS	18ème bureau	Maison de quartier Charles Trenet - 67, Rue Alfred de Vigny	5
72181	LE MANS	19ème bureau	École Primaire du Villaret - 138-140, rue d'Isaac	5
72181	LE MANS	20ème bureau	École Primaire du Villaret - 138-140, rue d'Isaac	5
72181	LE MANS	21ème bureau	École maternelle du Villaret - 138-140, rue d'Isaac	5
72181	LE MANS	22ème bureau	École maternelle du Villaret - 138-140, rue d'Isaac	5
72181	LE MANS	23ème bureau	Restaurant scolaire Clairefontaine - 170, rue Prémartine	5
72181	LE MANS	24ème bureau	Restaurant scolaire Clairefontaine - 170, rue Prémartine	5
72181	LE MANS	25ème bureau	École primaire Clairefontaine - 170, rue Prémartine	5
72181	LE MANS	26ème bureau	École primaire Clairefontaine - 170, rue Prémartine	5
72181	LE MANS	27ème bureau	Restaurant scolaire primaire René Descartes - 21, rue Besnier	5
72181	LE MANS	28ème bureau	Restaurant scolaire primaire René Descartes - 21, rue Besnier	5
72181	LE MANS	29ème bureau	Restaurant scolaire Germain Pilon - 24, rue Germain Pilon	5
72181	LE MANS	30ème bureau	Restaurant scolaire Germain Pilon - 24, rue Germain Pilon	5
72181	LE MANS	31ème bureau	Maison de quartier Georges Moustaki - 211, rue des Maillets	5
72181	LE MANS	32ème bureau	Foyer Verdigné - 87 rue d'Isaac	5
72181	LE MANS	33ème bureau	Restaurant scolaire du Plateau - Rue de Lisbonne	5
72181	LE MANS	34ème bureau	Restaurant scolaire du Plateau - Rue de Lisbonne	5
72181	LE MANS	35ème bureau	Maison de quartier Barbara - allée de l'Aigle noir	2
72181	LE MANS	36ème bureau	Maison de quartier Barbara - allée de l'Aigle noir	2
72181	LE MANS	37ème bureau	Restaurant scolaire Sablonnière - 9, rue des Alpes	2
72181	LE MANS	38ème bureau	Restaurant scolaire Sablonnière - 9, rue des Alpes	2
72181	LE MANS	39ème bureau	Restaurant scolaire Claude Bernard - 29, rue Képler	2
72181	LE MANS	40ème bureau	Restaurant scolaire Claude Bernard - 29, rue Képler	2
72181	LE MANS	41ème bureau	Restaurant scolaire du Gué Bernisson - rue de Pologne	2
72181	LE MANS	42ème bureau	Maison de quartier Edith Piaf - rue de l'Estrel	2
72181	LE MANS	43ème bureau	Maison de quartier Edith Piaf - rue de l'Estrel	2
72181	LE MANS	44ème bureau	Restaurant scolaire Jean Macé - 24, rue Jean Macé	2
72181	LE MANS	45ème bureau	Restaurant scolaire Jean Macé - 24, rue Jean Macé	2
72181	LE MANS	46ème bureau	Restaurant scolaire Jean Macé - 24, rue Jean Macé	2
72181	LE MANS	47ème bureau	Salle Henri Barbin - 31 à 43 boulevard Jean Jacques Rousseau	2
72181	LE MANS	48ème bureau	Maison de quartier des Bruyères - 1, rue de la Forêt	2
72181	LE MANS	49ème bureau	Maison de quartier des Bruyères - 1, rue de la Forêt	2
72181	LE MANS	50ème bureau	Restaurant scolaire Mauboussin - 1, rue Boitard	2
72181	LE MANS	51ème bureau	Foyer Fulbert Masson - 7, rue Maryse Bastié	2
72181	LE MANS	52ème bureau	Salle le Royal - 409 avenue Felix Geneslay	2
72181	LE MANS	53ème bureau	Foyer Fulbert Masson - 7, rue Maryse Bastié	2
72181	LE MANS	54ème bureau	École maternelle Cité des Pins - 9, rue du Colonel Renard	2
72181	LE MANS	55ème bureau	École primaire Guy Moquet - Pôle associatif - 6, avenue Gréco	2
72181	LE MANS	56ème bureau	École primaire Guy Moquet - Pôle associatif - 6, avenue Gréco	2
72181	LE MANS	57ème bureau	Restaurant scolaire Michel Ange - rue Edouard Belin	2
72181	LE MANS	58ème bureau	École primaire Michel Ange - 3, rue Edouard Belin	2
72181	LE MANS	59ème bureau	École primaire Louis Blériot - 23, boulevard Jean-Yves Chapalain	2
72181	LE MANS	60ème bureau	École primaire Louis Blériot - 23, boulevard Jean-Yves Chapalain	2
72181	LE MANS	61ème bureau	Restaurant scolaire Jean Vilar - 36, rue de Nancy	2
72181	LE MANS	62ème bureau	Restaurant scolaire Jean Vilar - 36, rue de Nancy	2
72181	LE MANS	63ème bureau	Maison pour Tous Jean Moulin - 23, rue Robert Collet	2
72181	LE MANS	64ème bureau	Restaurant scolaire Docteur Calmette - rue de la Charnie	2
72181	LE MANS	65ème bureau	Restaurant scolaire Docteur Calmette - rue de la Charnie	2
72181	LE MANS	66ème bureau	Restaurant scolaire Jules-Ferry - 1, rue Jules Ferry	2

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72181	LE MANS	67ème bureau	Salle Henri Barbin - 31 à 43 boulevard Jean Jacques Rousseau	2
72181	LE MANS	68ème bureau	Restaurant scolaire Jules-Ferry - 1, rue Jules Ferry	2
72181	LE MANS	69ème bureau	Restaurant scolaire Berthe Hubert - 45, rue Bobillot	2
72181	LE MANS	70ème bureau	Restaurant scolaire Berthe Hubert - 45, rue Bobillot	2
72181	LE MANS	71ème bureau	Restaurant scolaire Berthe Hubert - 45, rue Bobillot	2
72181	LE MANS	72ème bureau	Salle Béranger - 18, rue Béranger	4
72181	LE MANS	73ème bureau	École Primaire Marceau - 34, rue Guillot-Ami	4
72181	LE MANS	74ème bureau	École Primaire Marceau - 34, rue Guillot-Ami	4
72181	LE MANS	75ème bureau	Salle Renée Auduc - rue Renée Auduc	4
72181	LE MANS	76ème bureau	Restaurant scolaire Paul Courboulay - 39, rue Paul Courboulay	4
72181	LE MANS	77ème bureau	École Maternelle Marie Curie - 12, rue Beauregard	4
72181	LE MANS	78ème bureau	École Maternelle Marie Curie - 12, rue Beauregard	4
72181	LE MANS	79ème bureau	École Maternelle Marie Curie - 12, rue Beauregard	4
72181	LE MANS	80ème bureau	Restaurant Scolaire Montaigu - 32, rue Montaigu	4
72181	LE MANS	81ème bureau	Restaurant Scolaire Montaigu - 32, rue Montaigu	4
72181	LE MANS	82ème bureau	Maison de quartier les Ardières - rue du Happeau	4
72181	LE MANS	83ème bureau	Maison de quartier les Ardières - rue du Happeau	4
72181	LE MANS	84ème bureau	Espace Gambetta - Place Gambetta	1
72181	LE MANS	85ème bureau	École Maternelle Pauline Kergomard - 100, rue Voltaire	1
72181	LE MANS	86ème bureau	École Maternelle Pauline Kergomard - 100, rue Voltaire	1
72181	LE MANS	87ème bureau	I.T.E.M.M. - 71 avenue Olivier Messiaen	1
72181	LE MANS	88ème bureau	Restaurant scolaire Claircigny Boussinière - Rue de Claircigny	1
72181	LE MANS	89ème bureau	Salle Municipale Claircigny Boussinière - 7 rue de Claircigny	1
72181	LE MANS	90ème bureau	Centre social des Cochereaux - 4, rue des Cochereaux	1
72181	LE MANS	91ème bureau	Restaurant scolaire Roger Bouvet - 22, boulevard Roger-Bouvet	1
72181	LE MANS	92ème bureau	Restaurant scolaire de la Madeleine - 6, rue Van Vooren	1
72181	LE MANS	93ème bureau	Restaurant scolaire de la Madeleine - 6, rue Van Vooren	1
72181	LE MANS	94ème bureau	Maison de quartier Pierre Perret - rue Avernois	1
72181	LE MANS	95ème bureau	Maison de quartier Pierre Perret - rue Avernois	1
72181	LE MANS	96ème bureau	I.T.E.M.M. - 71 avenue Olivier Messiaen	1
72181	LE MANS	97ème bureau	I.T.E.M.M. - 71 avenue Olivier Messiaen	1
72181	LE MANS	98ème bureau	1 Place Saint Pierre - Hôtel de ville	5
72187	MARIGNÉ-LAILLÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle des fêtes Marigné - Place Louis Jousse - Marigné-Lailié	3
72187	MARIGNÉ-LAILLÉ	2ème Bureau	Salle des fêtes Lailié - Place Louis Jousse - Marigné-Lailié	3
72189	MAROLLES-LES-BRAULTS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle B Jean de la Fontaine - Rue des Chanterelles - Marolles-les-Braults	5
72189	MAROLLES-LES-BRAULTS	2ème Bureau	Cantine Scolaire - Place du Collège Jean Moulin - Marolles-les-Braults	5
72191	MAYET	1er Bureau (Centralisateur- Nord)	Nord - salle des fêtes - Avenue de la Pelouse	3
72191	MAYET	2ème Bureau (Bureau Sud)	Sud - salle des fêtes - Avenue de la Pelouse	3
72198	LA MILELSE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Cantine Scolaire - 1, rue des Écoles	1
72198	LA MILELSE	2ème Bureau	Cantine Scolaire - 1, rue des Écoles	1
72200	MONCÉ-EN-BELIN	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Salle du Conseil - 56 Rue Jean Fouassier	3
72200	MONCÉ-EN-BELIN	2ème Bureau	École maternelle "Les Capucines" - rue Crum	3
72200	MONCÉ-EN-BELIN	3ème Bureau	École élémentaire "Les Coquelicots" - Allée de l'Europe - 44 rue Jean Fouassier	3
72213	MULSANNE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Gymnase Marcel Cerdan 7 Avenue de Nettleham	3
72213	MULSANNE	2ème Bureau	Gymnase Marcel Cerdan 7 Avenue de Nettleham	3
72213	MULSANNE	3ème Bureau	Gymnase Marcel Cerdan 7 Avenue de Nettleham	3
72213	MULSANNE	4ème Bureau	Gymnase Marcel Cerdan 7 Avenue de Nettleham	3
72217	NEUVILLE-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle A - Maison des loisirs - 12 grande rue	5

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72217	NEUVILLE-SUR-SARTHE	2ème Bureau	Salle B - Maison des loisirs - 12 grande rue	5
72223	NOYEN-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Place de la République	4
72223	NOYEN-SUR-SARTHE	2ème Bureau	École Maternelle Saint Expéry - 28, rue Alphonse Dubois	4
72228	PARCÉ-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - 9, rue Charles de Gaulle	4
72228	PARCÉ-SUR-SARTHE	2ème Bureau	École les Marronniers - 13, Rue Charles de Gaulle	4
72231	PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Foyer Loisirs - Rue des Écoles	2
72231	PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE	2ème Bureau	Foyer Loisirs - Rue des Écoles	2
72231	PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE	3ème Bureau	Foyer Loisirs - Rue des Écoles	2
72231	PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE	4ème Bureau	Foyer Loisirs - Rue des Écoles	4
72241	MONTFORT-LE-GESNOIS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	mairie - 22 rue de la Ferté	2
72241	MONTFORT-LE-GESNOIS	2ème Bureau	espace Saint Jean - 4B grande rue	2
72241	MONTFORT-LE-GESNOIS	3ème Bureau	école primaire - Rue du Haras	2
72244	PRÉCIGNÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - 2 Place Saint-Pierre	4
72244	PRÉCIGNÉ	2ème Bureau	Restaurant scolaire - rue des Écoles	4
72253	ROËZÉ-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Polyvalente Est - 1 rue de La Touche	4
72253	ROËZÉ-SUR-SARTHE	2ème Bureau	Salle Polyvalente Est - 1 rue de La Touche	4
72257	ROUILLON	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Salle du Conseil Municipal - 4 rue de l'Église	4
72257	ROUILLON	2ème Bureau	Restaurant Scolaire - 4 Rue de l'Église	4
72260	RUAUDIN	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Gymnase Vincent Collet - 5 route de Brette les Pins	4
72260	RUAUDIN	2ème bureau	Gymnase Vincent Collet - 5 route de Brette les Pins	2
72260	RUAUDIN	3ème bureau	Gymnase Vincent Collet - 5 route de Brette les Pins	2
72262	LOIR-EN-VALLÉE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	mairie déléguée Ruillé sur Loir - 1 place S. Alexandre	3
72262	LOIR-EN-VALLÉE	2ème Bureau	Poncé-sur-Le-Loir - Salle des fêtes - 1 rue des grands pays	3
72262	LOIR-EN-VALLÉE	3ème Bureau	mairie déléguée La Chapelle Gaugain - 2 place Didier Jean	3
72262	LOIR-EN-VALLÉE	4ème Bureau	Lavenay - Salle polyvalente - Rue du Tusson	3
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Hôtel de Ville - Place Raphaël-Elizé	2
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	2ème Bureau	Salon Théophile Plé - Rue Théophile Plé	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	3ème Bureau	École maternelle Saint Expéry - rue Saint Exupéry	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	4ème Bureau	École Alain Bourgeteau 1 - rue Jean de Bueil	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	5ème Bureau	École Alain Bourgeteau 2 - rue Jean de Bueil	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	6ème Bureau	Pôle Petite Enfance de Montreux dit "Bouskidou" - Avenue de Bückeburg	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	7ème Bureau	Gymnase Anjou 1 - Rue François Mauriac	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	8ème Bureau	Maison des Associations - Rue Haute-Folie	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	9ème Bureau	Salle Madeleine Marie 1 - Rue Saint-Denis	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	10ème bureau	Salle Madeleine Marie 2 - Rue Saint-Denis	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	11ème bureau	Gymnase Anjou 2 - Rue François Mauriac	4
72269	SAINT-CALAIS	1er bureau	Salle Charles Garnier - Centre de Ressources - Place de l'hôtel de Ville	4
72269	SAINT-CALAIS	2ème Bureau (bureau Centralisateur)	Salle du docteur Charbonnier - Centre de Ressources - Place de l'hôtel de Ville	3
72276	SAINT-COSME-EN-VAIRAIS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Complexe Atlantis - Place Saint Damien	5
72276	SAINT-COSME-EN-VAIRAIS	2ème Bureau	Complexe Atlantis - Place Saint Damien	5
72276	SAINT-COSME-EN-VAIRAIS	3ème Bureau	Salle des fêtes de Contres - 4 rue de la Ville Dorée	5
72280	SAINT-GEORGES-DU-BOIS	1er bureau	Mairie - Salle du Conseil Municipal - Place de l'Église	5
72280	SAINT-GEORGES-DU-BOIS	2ème Bureau (bureau Centralisateur)	Mairie - Salle du Conseil Municipal - Place de l'Église	4
72300	SAINT-MARS-LA-BRIERE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Espace du Narais - Allée des Chataigniers	3
72300	SAINT-MARS-LA-BRIERE	2ème Bureau	Espace du Narais - Allée des Chataigniers	2
72308	SAINT-PATERNE-LE-CHEVAIN	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Commune déléguée de Saint Paterne - Mairie - 2, rue Charles Anjubault	2
72308	SAINT-PATERNE-LE-CHEVAIN	2ème Bureau	Commune déléguée du Chevain - Maison du Temps Libre - Place du 11 Novembre	1
72310	SAINT-PAVAGE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle du conseil municipal - Rue du Monnet	1

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72310	SAINT-PAVACE	2ème Bureau	Salle des associations – Rue du Monnet	5
72320	SAINT-SATURNIN	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Restaurant Scolaire – Rue des Ecoles	5
72320	SAINT-SATURNIN	2ème Bureau	Restaurant Scolaire – Rue des Ecoles	1
72328	SARGÉ-LÈS-LE-MANS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle des fêtes – 1 Place des commerces	1
72328	SARGÉ-LÈS-LE-MANS	2ème Bureau	Salle des fêtes – 1 Place des commerces	2
72328	SARGÉ-LÈS-LE-MANS	3ème Bureau	Salle des fêtes – 1 Place des commerces	2
72328	SARGÉ-LÈS-LE-MANS	4ème Bureau	Salle des fêtes – 1 Place des commerces	2
72329	SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Polyvalente « Michel Berger » - Rue de la Pelouse – Allée Louis Guy	2
72329	SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	2ème Bureau	Salle Polyvalente « Michel Berger » - Rue de la Pelouse – Allée Louis Guy	2
72329	SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	3ème Bureau	Salle Polyvalente « Michel Berger » - Rue de la Pelouse – Allée Louis Guy	2
72329	SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	4ème Bureau	Salle Polyvalente « Michel Berger » - Rue de la Pelouse – Allée Louis Guy	2
72334	SILLÉ-LE-GUILLAUME	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Centre Culturel Maurice Termeau – 1 Place Maurice Termeau	2
72334	SILLÉ-LE-GUILLAUME	2ème Bureau	Centre Culturel Maurice Termeau – 1 Place Maurice Termeau	1
72344	SPAY	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Place du 8 mai 1945	1
72344	SPAY	2ème Bureau	Maison des associations – 6 B rue de Fillé	4
72344	SPAY	3ème Bureau	Maison des associations – 6 B rue de Fillé	4
72346	LA SUZE-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle des fêtes – Rue des Courtils	4
72346	LA SUZE-SUR-SARTHE	2ème Bureau	École Maternelle de la Renardière - Rue du Général Leclerc	4
72346	LA SUZE-SUR-SARTHE	3ème Bureau	École des Châtaigniers - Rue des Châtaigniers	4
72346	LA SUZE-SUR-SARTHE	4ème Bureau	Salle Maurice Lochu - Rue Maurice Lochu	4
72350	TÉLOCHÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Omnisports – place des olympiades	4
72350	TÉLOCHÉ	2ème Bureau	Salle Omnisports – place des olympiades	3
72350	TÉLOCHÉ	3ème Bureau	Salle Omnisports – place des olympiades	3
72363	TUFFÉ-VAL-DE-LA-CHERONNE	1er bureau	commune déléguée de Tuffé - Mairie – 2 rue des Noyers	3
72363	TUFFÉ-VAL-DE-LA-CHERONNE	2ème Bureau (bureau Centralisateur)	Restaurant scolaire – 2 bis rue des noyers	5
72364	VAAS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Espace Culturel - Rue du Port Liberge	5
72364	VAAS	2ème Bureau	Espace Culturel - Rue du Port Liberge	5
72373	VIBRAYE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie – 1 Place de l'Hôtel de Ville	3
72373	VIBRAYE	2ème Bureau	École Maternelle – 7 Impasse des Ecoles	3
72382	VAL-DE-LA-HUNE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	2 route de Saint Mars de Locquenay	2
72382	VAL-DE-LA-HUNE	2ème Bureau	7 place de l'église	2
72386	YVRÉ-L'ÉVÊQUE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie – Salle des Mariages – 16 av. Guy Bouriat	5
72386	YVRÉ-L'ÉVÊQUE	2ème Bureau	Mairie – Salle du Conseil Municipal -16 av. Guy Bouriat	5
72386	YVRÉ-L'ÉVÊQUE	3ème Bureau	La Ruche – 38 rue Saint Marie	2
72386	YVRÉ-L'ÉVÊQUE	4ème Bureau	La Ruche – 38 rue Saint Marie	2
72386	YVRÉ-L'ÉVÊQUE	5ème Bureau	La Ruche – 38 rue Saint Marie	2

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 14 mai 2025,

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

**Signé**

Christine TORRES